

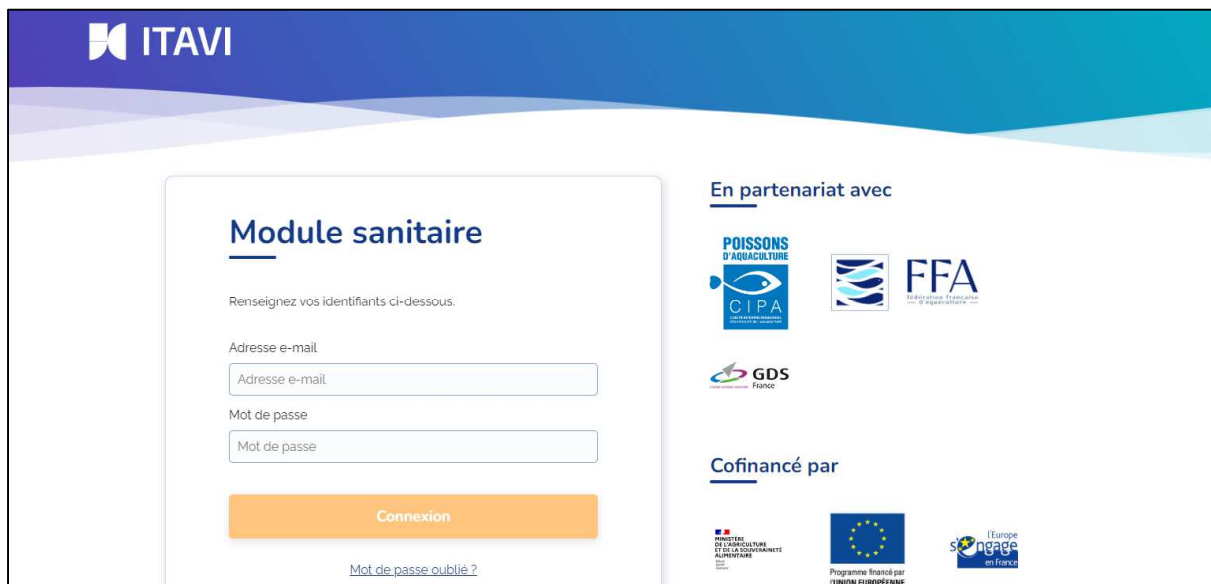
Guide d'utilisation :

Outil de suivi des visites sanitaires en pisciculture : « module sanitaire »

En cas de besoin, votre contact à l'ITAVI : Lucile Kot kot@itavi.asso.fr

Etape 1 : Connexion Interface Module Sanitaire

- Se rendre sur l'URL : <https://suivisanitaire-pisciculture.itavi.asso.fr/>
 - Se connecter avec les identifiants fournis par l'ITAVI.
- NB : Si vous n'avez pas d'identifiant ou si vous les avez perdus, contacter l'ITAVI.



Etape 2 : Créer une visite sanitaire

- Dans la section « Créer une nouvelle visite », sélectionner le site visité (1), la date de la visite (2), puis cliquer sur le bouton « Ajouter une visite » (3). Un numéro de visite est alors créé sous le format « N° BDN du site – Année de la visite – N° de la visite »

Rechercher une visite

Rechercher par

Nom du site

Rechercher

Créer une nouvelle visite

Site de la visite

Sélectionnez un site

Date de la visite

jj/mm/aaaa

Ajouter une visite

NB : Chaque animateur de GDS a uniquement accès à la liste des sites des départements qui lui sont rattachés. Si vous ne connaissez pas le N°BDN du site visité, contacter l'ITAVI.

- Lorsqu'une visite est créée, elle ne peut pas être supprimée par l'animateur de GDS. Elle est alors conservée en mode brouillon, en rouge dans le menu général. L'ITAVI peut supprimer des visites à la demande.

Etape 3 : Renseigner les informations liées à une visite sanitaire

1-2024-1

[Retour à la liste](#)

[Répertoire associé](#)

Descriptif Sanitaire Echantillonnage

Informations sur le site

N° BDN	Adresse du site prélevé
Nom du site	Coordonnées géographiques du site
Raison sociale	Syndicat de rattachement
N° SIRET de l'entreprise	
N° AZS	
Date de visite	Masse d'eau
Année de réalisation	Nom de la source
Type d'alimentation en eau	Nom de la rivière d'alimentation

Commentaires

Ajouter un commentaire

Enregistrer en tant que brouillon

- Les variables d'identification du site sont des variables fixes. Si des erreurs sont identifiées, l'animateur de GDS doit demander à l'animateur du syndicat piscicole auquel le site est rattaché de procéder à la mise à jour des informations sur la Base de Données Nationale des sites piscicoles. Les modifications peuvent aussi être réalisées par l'ITAVI en cas de besoin.

- Remplir les champs des différents onglets (Descriptif / Sanitaire / Echantillonnage). Ces variables spécifiques sont nécessaires pour réaliser le bilan de la surveillance sanitaire auprès de la DGAL, puis de l'Europe.
- Le dossier « Répertoire associé » (1) permet de déposer des documents liés à la visite (ex : rapports d'analyse).
- Lorsque que vous ne disposez pas de l'ensemble des informations pour compléter tous les champs de l'outil, vous pouvez enregistrer la visite en tant que brouillon (2). Elle s'affiche alors en rouge dans votre liste générale de visites.
- Lorsque l'ensemble des champs sont complétés, cliquer sur « Publier » (3). Seules les visites publiées sont transmises à GDS France, puis à la DGAL.

Précisions concernant le remplissage de certaines données :

- Première année de dépistage : pour les sites actuellement en programme de qualification, indiquer l'année de début du programme.
- Nombre d'inspection clinique : si une inspection clinique est réalisée lors de cette visite, noter 1.
- Nombre d'échantillon : si des prélèvements sont réalisés lors de cette visite, noter 1.
- Espèces et nombre d'animaux soumis à échantillonnage : en général, seule une espèce est concernée par l'échantillonnage (truite arc-en-ciel, autres salmonidés ou brochet). Sélectionner l'espèce concernée et indiquer le nombre total de poissons prélevés (généralement 30 / 75 / 80)
- Nombre de tests : correspond au nombre de tests virologiques réalisés (généralement 3 / 8)

Données dont le remplissage est obligatoire :

- Données d'identification du site (remplissage automatique)
- Date de la visite
- Première année de dépistage
- Participation financière demandée par l'éleveur à la DDPP pour l'analyse et l'inspection

- Motif de la visite (maintien/programme d'éradication/autre)
- Nombre d'inspections cliniques
- Nombre d'échantillons
- Température de l'eau lors de l'échantillonnage et de l'inspection
- Espèces présentes lors de l'échantillonnage
- Espèces soumises à échantillonnage
- Nombre total d'animaux soumis à échantillonnage
- Nombre de tests
- Nombre de résultats positifs à l'examen de laboratoire
- Nombre de résultats positifs à l'inspection clinique
- Nom du laboratoire